Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ÉTAT-MAJOR
DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

05 JAN 2017

Metz, le
N° 5000 50 /DEF/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme.

OBJET : Le Crotoy (80) – PLU.

RÉFÉRENCE : Lettre du 23 décembre 2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Le Crotoy, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son PLU.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et que ce dernier n'est grevé par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,
le lieutenant-colonel Eric LALANGUE,
chef de la division appui des formations,
par suppléance.

ARRIVEE
09 JAN.
SATU

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil

1, boulevard Clemenceau – CS 30001 – 57044 METZ Cedex 1 – Tél. : 03.87.15.32.36
celine.migot@intradef.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Délégation de l'Aviation civile de Picardie

Nos réf. : 39/DRP/SLA
Vos réf. : votre courriel du 09 janvier 2017
Affaire suivie par : Stéphane Lanfranchi
stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 04 - **Fax** : 03 44 11 49 08

Beauvais, le 10 janvier 2017

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

Service aménagement des territoires et urbanisme

Bureau de la planification des territoires

Objet : Elaboration du PLU de la commune de Le Crotoy

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que le territoire de la commune de Le Crotoy n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Je vous rappelle néanmoins que l'arrêté du 25 juillet 1990 *relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation*, de portée générale, est applicable à l'ensemble de son territoire.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à une autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de la défense.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

L'Inspecteur de surveillance aérodrome-hélistation

Stéphane LANFRANCHI

Délégation de l'Aviation civile de Picardie
Aéroport de Beauvais-Tillé
60000 Beauvais

dgac DSAC